

Plan Stratégique 2017 - 2021

Introduction

Dans un monde de plus en plus mondialisé où les frontières nationales sont moins importantes, la préservation, la restauration, la gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles et de la biodiversité deviennent des priorités incontournables pour la survie et la durabilité de la vie sur terre. Les groupes autochtones méritent-ils un traitement spécial ou une reconnaissance dans le maintien et la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que dans la lutte contre les changements climatiques. Les difficultés que rencontrent les peuples autochtones et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques étant rarement abordés dans les débats publics nationaux sur le sujet.

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, par le truchement de son secrétariat a tenté d'appuyer ces populations en donnant un « visage humain » à cette question. La 7^{ème} session de cette Instance, qui s'est tenue du 21 Avril au 2 Mai 2008 à New York a abordé le thème : « Changements climatiques, diversité bioculturelle et moyens d'existence : le rôle de gardien des peuples autochtones et les nouveaux défis à relever ».

Les peuples autochtones et les communautés locales ne demandent pas de droits ou de traitements spéciaux. Ils cherchent plutôt à reconnaître leurs contributions à la gestion durable de leurs territoires pendant des générations - une reconnaissance du fait qu'ils ont été soumis et continuent d'être soumis aux pires formes d'oppression par la dépossession des terres. Cela détruit alors la base de leurs systèmes de connaissances, qui peuvent être des sources de connaissances pour faire face aux défis liés à la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

La Vision

Amis de l'Afrique Francophone-Bénin (AMAF-BENIN) se veut un acteur privilégié de l'avènement d'une société plus juste où les femmes, les jeunes, les enfants et plus particulièrement les peuples autochtones et les communautés locales béninois, victimes de discriminations et des effets environnementaux pourront pleinement disposer de leurs droits.

AMAF-BENIN vise surtout un Bénin où la protection et la conservation des écosystèmes côtiers marins, forestiers, de la biodiversité et de la nature deviennent une priorité afin que l'élimination de l'appauvrissement des peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts, des terres et des zones humides soient également une réalité.

Mission

AMAF-BENIN a pour mission de contribuer à remédier les problèmes socio-économiques et environnementaux dont sont les victimes les populations béninoises en général et les plus vulnérables en particulier, pour une qualité durable de la vie pour les générations actuelles et futures. Sa vocation première est la recherche des voies et moyens pour la participation des populations béninoises au développement du pays.

Objectifs

AMAF-Benin s'emploie pour la protection, la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles basée sur la recherche-action qui favorise les pratiques et les savoirs locaux. Le but est de favoriser l'émergence des femmes et des groupes communautaires, l'efficacité et la résilience de conservation communautaire pour la conservation de la nature et l'amélioration des conditions et modes de vie durable. Il s'agit de :

1. Promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative des Peuples autochtones et des communautés locales et s'assurer que leurs droits sont garantis et défendus au niveau local et dans les politiques de conservation des forêts et des zones humides au niveau national et pour d'autres sujets y afférents tels que la biodiversité et les changements climatiques.
2. Sensibiliser les communautés locales et les décideurs à la prise de conscience de l'importance de combattre les causes directes réelles et indirectes de déforestation et de dégradation des forêts et des écosystèmes marins/ côtiers et renforcer les capacités des Peuples autochtones et des communautés locales, et des groupes de femmes à analyser et discuter des impacts sociaux et environnementaux au niveau local et national, la création d'institution et le développement participatif.
3. Sensibiliser les communautés sur les problèmes liés à l'hygiène, aux MST et à la dégradation de la biodiversité, des ressources naturelles et de l'environnement, afin de contribuer à protéger et à conserver de façon durable la biodiversité, les écosystèmes et d'atténuer la pauvreté pour les peuples autochtones et autres communautés lacustres et tributaires des forêts.

Les Stratégies

Nous menons des campagnes d'informations et de sensibilisation, des études et des actions au niveau local et national en collaboration avec d'autres Organisations ou Institutions, Mouvements ou Réseaux, pour améliorer les connaissances locales/ traditionnelles pour conservation et la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, la conservation de la nature et l'amélioration des conditions et modes de vie durable.

Campagnes d'informations et de sensibilisation

1. Défendant des Droits des Peuples autochtones et des communautés locales et des Femmes dans la Politique Forestière, Construire et Promouvoir le Respect et l'Appui approprié pour la Conservation Communautaire.
2. La vie comme Commerce: Réveil de Conscience des Schémas de Conservation basés sur le Marché, y compris REDD+
3. Adresser les Causes Directes et indirectes de la dégradation des écosystèmes forestiers et marins, y compris en particulier :
 - La Production à Grande Echelle de la Bioénergie basée sur le bois.
 - L'industrie basée sur le bois.
4. Renforçant la sensibilisation à la conservation des espèces de faune et de flore menacées et en danger critique figurant sur la liste rouge de l'IUCN.

Etudes

1. Identifiant et dressant la liste des espèces de faune qui utilisent les zones humides du Bénin, notamment les deux sites Ramsar du Sud Bénin (Lac Nokoué et Ahémé), comme zone de nidification et de migration.
2. Identifiant les Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC/ ICCA) au Bénin, les documenter de l'existence, apprendre et améliorer leur système de gouvernance afin de promouvoir leur autopromotion et le renforcement de la protection traditionnelle pour mieux veiller au maintien des caractéristiques des sites de conservation et aux valeurs universelles exceptionnelles ainsi que les conditions d'intégrité.
3. Contribuant au Dénombrement annuel des Oiseaux d'Eau Migrateurs.

Actions

1. Visant la mise en œuvre des Initiatives sur la Résilience de la Conservation Communautaire (CCRI) pour contribuer à l'application du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité biologique et des objectifs d'Aichi par des conseils politiques sur des moyens efficaces et appropriés d'appuyer la conservation communautaire.
2. L'éducation à l'environnement et à la conservation, basée sur les enfants en milieu scolaire afin de que ces derniers prennent activement part à ce défi et apportent les solutions d'avenir.

3. La promotion et le développement d'écotourisme communautaire comme moyen efficace pour inverser le taux de perte de la biodiversité, la création d'emplois communautaires et la lutte contre les changements climatiques.

Nos Attentes

- **Les forêts réels avec et pour le Peuple.** La coexistence durable des écosystèmes forestiers, les Peuples autochtones et des communautés locales dans le but de sauvegarder les forêts en tant que racines de la vie, en tenant compte des droits spécifiques, le rôle, les besoins et les aspirations des femmes.
- **Les droits des Peuples autochtones et des communautés locales sont pleinement respectés et compilés dans toutes les politiques relatives aux forêts.** Les systèmes coutumiers de gestion et de conservation de la forêt et de la terre et des droits territoriaux des Peuples autochtones et des communautés locales sont pleinement respectés.
- **Le Gouvernement se conforme à l'accord historique pour stopper la déforestation et la perte de la biodiversité forestière, au plus tard d'ici 2020.**
- **Le Gouvernement se conforme à la convention Ramsar sur les zones humides et la perte de la biodiversité marine, côtière.** CONSCIENTE du fait que les zones humides représentent l'écosystème qui affiche le taux de perte et de dégradation le plus élevé et de la nécessité de poursuivre l'application de la Convention sous la direction d'un Plan stratégique renouvelé, reflétant les défis actuels en matière de conservation des zones humides; et SACHANT que si l'on considère les indicateurs des tendances actuelles, les pressions sur la biodiversité et autres services des zones humides augmenteront dans les années à venir.
- **Capacités locales renforcées** à la conservation des forêts et des zones humides par la préservation, l'exploitation durable et la restauration des ressources forestières, marines et côtières.
- **Les Forêts ne sont pas pour le commerce, les forêts sont pour la vie.** La diminution de consommation de bois et d'autres produits qui menacent les forêts est un travail mondial important. La capture et le braconnage de faune, l'exploitation abusive de forêt de mangrove, la privatisation, la commercialisation et la détérioration de la politique publique, y compris à travers le partenariat public- privé, sont stoppés et le gouvernement garantit la protection des droits humains, y compris en particulier les droits humains des groupes vulnérables.
- **Les Forêts et les zones humides sont le Cœur de la régulation climatique, de sauvegarde de la biodiversité et d'arrêt de la désertification.** Sans la sauvegarde des forêts il est impossible d'obtenir n'importe quel progrès dans les trois conventions de Rio.

- **La diversité culturelle et les dialogues culturels comme garantis pour la sauvegarde de la biodiversité et les ressources naturelles.** Le Gouvernement soutient les Peuples autochtones et les communautés locales, qui sont des principaux acteurs pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers, marins et côtiers, afin de sauvegarder la diversité culturelle et le savoir traditionnel, en tenant compte du rôle crucial de la jeunesse et du dialogue inter-génération.

AMAF-BENIN